

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 06/04/23

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Sandrine DOMART, Jean-Luc GARCIA, Aline GARRIGUE, Philippe MARCO-GREGORI, Marc PAULY, José PICHENEY, Didier ROMERO, Christophe SALMERON, Pascale VILANOVE

Excusés : Abdelali CHAOUI, COUEFFEC Annick, Didier GLEIZES, Carole FERNANDEZ,

Assiste : Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

Ouverture de la séance par le Président, Eric WATTELLIER

- Approbation du PV de la réunion plénière du 23/02/23 (à l'unanimité).

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFO : du 03/04/23, informant qu'une réunion de travail pour les secrétaires et trésoriers des districts aura lieu le 14/04/23 à Castelmaurou. Pris note.

FC LE BOULOU SJPC : du 03/04/23, invitation à son 36ème tournoi du 09/04/23. M. Marc WATTELLIER sera présent.

FINALES DE COUPES ET CHALLENGES

FINALES COUPES DU ROUSSILLON JEUNES JEUDI DE L'ASCENSION 18 MAI 2023 – A PRADES (pelousé)	
10H00	FOOT A 8 CR U15 FEMININES 70'mn +15' mi-temps +15' remise = 1h40
12H00	FOOT A 8 COUPE DU ROUSSILLON U13 GARCONS 60'mn +15' mi-temps +15' remise = 90' Tirs au but AVANT LE MATCH
14H00	FOOT A 11 COUPE DU ROUSSILLON U15 80'mn +15' mi-temps +15' remise = 1h50
16H00	FOOT A 11 COUPE DU ROUSSILLON U17 90'mn +15' mi-temps +15' remise = 2h

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FINALE DE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4 SUR LE TERRAIN D'UN DES CLUBS EN PRÉSENCE	
DATE : DIMANCHE 21/05/23	HORAIRE : 15H00

- **Fin des championnats D4 le 14/5**

FINALE COUPE DU ROUSSILLON FUTSAL		
DATE : 20 mai 2023	SALLE : A DEFINIR	HORAIRE : 18H00

AG DU DISTRICT DES P-O

- L'AG du district aura lieu le samedi 17 juin à 10h salle Joan CAYROL au BOULOU.

ELECTION DELEGATION DE VOTE AG 2023/2024 LFO

APPEL A CANDIDATURE ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DU DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA LIGUE D'OCCITANIE DE LA SAISON 2023/2024

Chaque saison, l'Assemblée Générale de District élit les délégués représentant les Clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Les déclarations de candidatures doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, **au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.**

L'élection de la délégation du District de Football des P-O pour l'Assemblée Générale de la Ligue d'Occitanie aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District de Football, en présentiel, du **Samedi 17/06/23 au Boulou.**

L'appel à candidature pour cette élection sera ouvert du 02/05/23 jusqu'au 17/05/23 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en **courrier recommandé avec accusé de réception**, à l'adresse suivante : District de Football des Pyrénées-Orientales – 770 Avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN CEDEX

*****La mention suivante doit être indiquée sur l'enveloppe : « Election Délégation de Vote AG LFO».**

Tout.e candidat.e doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District. Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature une copie d'une pièce d'identité du candidat

- Conformément à l'article 12.2 des Statuts de la Ligue d'Occitanie, l'Assemblée Générale du District doit élire 5 membres pour les Districts dont le nombre de licences est inférieur à 15.000.

La délégation de 5 membres, élue par l'Assemblée Générale du District, doit être composée au **minimum de 2 dirigeants de Clubs** n'appartenant pas au Comité de Direction du District.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Les autres membres de cette délégation sont **des membres élus du Comité de Direction du District**, avec un nombre si possible identique de suppléants. La délégation élue sera appelée à représenter les clubs du District aux Assemblées Générales de la Ligue (saison 2023/2024).

- toute candidature doit être présentée de manière **INDIVIDUELLE** ;

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé.

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux (2) tours. Elle se fait, par vote secret à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Pour candidater il faut impérativement utiliser le document officiel qui sera mis en ligne sur le site du District à l'ouverture des candidatures.

STATUT DE L'ARBITRAGE

• Le Comité Directeur décide de ne pas pénaliser financièrement les clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage uniquement pour les clubs qui n'ont que du **foot d'animation**.

PROMOTION DES DELEGUES OFFICIELS

• Le Comité Directeur valide la candidature de M. Bruno CHATANAY à la fonction de délégué régional.

RAPPEL

Article 9 – des épreuves officielles de l'annuaire du district :

Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, **le mardi avant 18h00 précédant le jour de la rencontre**, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine. A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe.

Le club «visiteur» qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au **mercredi 12h00 dernier délai**.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD

- Marc WATTELLIER : délégation de vote AG de la LFO

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO